

LE MEDiateUR DE LA REPUBLIQUE  
28 B.P. 1006 Abidjan 28  
Tél. : 22 44 21 98  
Fax : 22 44 21 44  
E-mail : [mediateur@afnet.net](mailto:mediateur@afnet.net)

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union-Discipline-Travail

# **RAPPORT DE MISSION**

---

## **2<sup>e</sup> FORUM MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME**

---

**Nantes, 10-13 juillet 2006**

## **Introduction**

Le 2<sup>e</sup> Forum mondial des Droits de l'Homme s'est tenu à Nantes, en France, du 10 au 13 juillet 2006, à la Cité internationale des Congrès.

Comme en 2004, les questions d'actualité relatives aux Droits de la Personne humaine (c'est désormais la terminologie usitée) ont été débattues par des représentants des Etats, des Parlements, des Villes et des Gouvernements locaux du monde entier, des Organisations internationales, de la Communauté académique et de la Société civile.

Organisée à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO, cette deuxième édition du Forum des Droits de l'Homme a rassemblé 1000 participants représentant 70 nationalités différentes.

Placé sous le haut-patronage de Monsieur Jacques Chirac, Président de la République française, cette importante rencontre était présidée par Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole.

Elle était parrainée par Monsieur Jacques Auxiette, Président de la Région des Pays de la Loire, et Monsieur Patrick Mareschal, Président du Conseil général de Loire-Atlantique.

L'Institution du Médiateur de la République était représentée à ce Forum par Messieurs François KOKORA N'Goli, Médiateur de la Région des Lagunes et Jules NENEBI, Secrétaire Général.

## **I. LA CEREMONIE D'OUVERTURE**

### **1.1 - LES INTERVENTIONS**

Après l'allocution de bienvenue de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole, en présence de Monsieur Jacques Auxiette, Président du Conseil régional des Pays de la Loire, et de Monsieur Patrick Mareschal, Président du Conseil général de Loire-Atlantique, l'assistance a été gratifiée de discours magistraux prononcés par d'éminents spécialistes en matière des Droits de l'Homme.

Il s'agit de :

- Monsieur **Pierre de Cocatrix**, Directeur de Cabinet de Monsieur le Président Abdou Diouf, Secrétaire Général de l'Organisation internationale de la Francophonie ;

- Monsieur **Pierre Sané**, Sous-Directeur Général de l'UNESCO, secteur des Sciences humaines ;

- Monsieur **Frederico Mayor**, Président du Groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, ancien Directeur Général de l'UNESCO ;

- Madame **Salamata Sawadogo**, Présidente de la Commission africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;

- Monsieur **Michael Matthiessen**, Représentant Spécial pour les Droits de l'Homme de Monsieur Javier Solana, Secrétaire Général du Conseil de l'Union Européenne ;

- Monsieur **Rodolfo Mattarallo**, Sous-Secrétaire d'Etat aux Droits de l'Homme, République d'Argentine ;

- et du Représentant de Monsieur Philippe Douste-Blazy, Ministre français des Affaires Etrangères.

Le Comité d'organisation du Forum se charge de faire parvenir aux participants l'ensemble des textes des différents discours, en temps opportun.

## **1.2. - LA SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'ALLIANCE INTERNATIONALE DES ANNEAUX DE LA MEMOIRE**

L'Alliance internationale des Anneaux de la Mémoire est une fédération internationale des Villes pour une « mémoire partagée » de l'esclavage et de ses conséquences. Les représentants des Villes formant cette fédération se sont réunis pour la première fois au moment du Forum Mondial des Droits de l'Homme.

Sous la présidence de Monsieur **Nicéphore Dieudonné Soglo**, ancien Président de la République du Bénin et Maire de Cotonou, il a été procédé à la signature de l'Alliance internationale des Anneaux de la Mémoire.

Les personnalités ci-après ont apposé leurs signatures sur l'acte constitutif de l'Alliance :

- Monsieur **Jean-Marie Ayrault**, Député-Maire de Nantes,  
Président de Nantes Métropole ;
- Monsieur **Pierre C. Badet**, Maire de Ouidah, Bénin ;
- Monsieur **Henri Bangou**, Maire de Pointe-à-Pitre,  
Guadeloupe, France ;
- Monsieur **Jean-Richard Bongo**, Président du Conseil  
Départemental du Kouilou, Congo ;
- Professeur **Djoukam**, Professeur à l'Université de Deschang,  
Président de l'Association pour le Développement du Centre des  
Civilisations (ADECC), représentant M. Etienne Sonkin, Maire de  
Deschang, Cameroun ;

- Monsieur **Bernard M.G. Dossou**, Maire de Porto-Novo, Bénin ;
- Monsieur **Blaise Glélé Ahanhango**, Maire d'Abomey, Bénin ;
- Monsieur Lifanda **Samuel Ebiama**, délégué de la Commune urbaine de Limbé, Cameroun ;
- Monsieur **Serge Letchimy**, Maire de Fort-de-France, Martinique, France ;
- Monsieur **Obed Mlata**, Maire de Durban, Afrique du Sud ;
- Monsieur **Maurice Prosper**, Maire de Pétionville, Haïti ;
- Monsieur **Ndiawar Touré**, Député-Maire de Rufisque, Sénégal.

### **1.3 - LE SPECTACLE MUSICAL**

\* En hommage à **Rosa Parks**, militante de la première heure des Droits civiques aux Etats-Unis, décédée en 2005, Madame Jaribu Hill a délivré une émouvante chanson.

\* Un concert de **Fantani Touré** (Mali), chanteuse et militante des Droits des Femmes (lutte contre l'excision), avec **Gaâda, la diwane de Béchar** (Algérie), a mis fin à cette cérémonie d'ouverture.

## **II. LE DEROULEMENT DES TRAVAUX DU 2<sup>e</sup> FORUM**

Les participants au 2<sup>e</sup> Forum mondial des Droits de l'Homme ont été invités à réfléchir sur un thème général qui s'articulait en trois segments :

### **1°/ DISCRIMINATIONS ET DIVERSITE**

(DISCRIMINATIONS DANS UN CONTEXTE MONDIAL DE DIVERSITE DES CULTURES)

### **2°/ GLOBALISATION ECONOMIQUE ET DROITS DE L'HOMME**

### **3°/ RESPONSABILITES ET SOLIDARITES**

Les travaux du Forum se sont déroulés en trois (3) **séances plénières** consacrées aux trois volets thématiques tels que évoqués ci-avant. Des débats fructueux ont eu lieu au cours de **quarante (40) tables rondes** qui ont réfléchi sur des sujets spécifiques (voir comptes rendus ci-après), à l'occasion des exposés de **deux cent quarante (240) intervenants**.

De hautes personnalités du monde politique comme **Madame Ségolène Royal**, Présidente de la Région Poitou-Charentes et **Monsieur Frederico Mayor**, Président du Groupe de haut niveau des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, ancien Directeur Général de l'UNESCO, ont apporté leurs inestimables contributions aux travaux.

## **2.1 - PLENIERE 1 : DISCRIMINATIONS ET DIVERSITE** **(DISCRIMINATIONS DANS UN CONTEXTE MONDIAL DE DIVERSITE DE CULTURES)**

**\* Droits de l'Homme et nouvelles causes de discriminations à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle. Etat des lieux et réponses possibles.**

Les participants au 2<sup>e</sup> Forum mondial des Droits de l'Homme sont convenus que la **diversité** caractérise désormais toutes nos sociétés : elle est un fait sociologique quasiment mondial, notamment en zones urbaines. Sous l'effet de l'immigration, des déplacements de populations, des facilités de circulation, nos sociétés sont en effet devenues, en quelques décennies, multi-raciales, multi-ethniques, multi-culturelles, multi-religieuses.

Cette diversité est largement considérée comme une source d'enrichissement (passage de sociétés fermées à des sociétés ouvertes, rencontre bénéfique des cultures et des modes de pensées), mais elle peut être aussi génératrice de nouveaux phénomènes de discriminations : affirmation identitaire de groupes dominants sur des groupes minoritaires, développement de préjugés, de sentiments de xénophobie ou d'intolérance à l'égard de certaines communautés, marginalisation, exclusion ou non-intégration de certains groupes de sociétés, risques de repli identitaire, d'isolement, voire de ségrégation de ces groupes et développement de phénomènes de « communautarisme ».

Les participants ont noté que ces risques de discrimination se sont accrus encore ces dernières années sous l'effet des politiques de sécurité et des mesures contre le terrorisme, adoptées par de nombreux Etats, qui ont favorisé l'apparition d'attitudes xénophobes, notamment d'actes anti-arabes, anti-musulmans ou d'actes anti-sémites, dans certains cas par réactions aux précédents.

Par ailleurs, certains groupes ont pu être identifiés comme particulièrement vulnérables et exposés aux discriminations : les émigrés, les réfugiés et demandeurs d'asile, les résidents irréguliers, les personnes discriminées en raison de leur ascendance (castes...), mais aussi généralement les femmes et les enfants.

Les participants ont enfin relevé que, dans certains lieux où les Institutions qui, pourtant, devraient être les garantes dans l'accès au droit, des phénomènes de discriminations ont pu apparaître dans les écoles, dans l'administration de la justice, dans l'accès au logement social...

Face à ces phénomènes, les participants ont interpellé, en particulier les **villes** et les **collectivités territoriales**, à veiller à l'application des droits élémentaires de la personne humaine, parce qu'elles sont en contact avec les personnes victimes du déni de ces Droits.

## **2.2 - PLENIERE 2 : GLOBALISATION ECONOMIQUE ET DROITS DE L'HOMME**

**\* Quels sont les rapports entre le système international de l'organisation des échanges commerciaux (Organisation Mondial du Commerce, Fonds Monétaire International, transactions financières internationales, etc...) avec leurs conséquences sur les « pays en voie de développement » (plans d'ajustement structurel) ou « émergents », et la mise en œuvre des droits fondamentaux (dans la perspective des Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD) ?**

Les participants au 2<sup>e</sup> Forum ont constaté que l'aggravation des inégalités dans le monde s'est accrue avec la mondialisation de l'économie. Même si la pauvreté et l'analphabétisme ont reculé dans de nombreuses régions du monde, ils notent que ces progrès ont été éclipsés par une inégalité croissante entre les pays et au sein d'un même pays.

Ils ont observé que devant la hausse du chômage, l'emploi informel augmente tandis que le fossé va grandissant entre travailleurs qualifiés et non qualifiés, entre économie formelle et non formelle. Avec la mise en place des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS), le chômage, les écarts de salaires et un manque de protection sociale adaptée sont apparus. Ces inégalités sont aussi à la base de la vulnérabilité des marchés émergents, et la tendance à une libéralisation financière totale n'a pas permis de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) tant attendu.

Les participants ont fait remarquer que, de plus, si de nombreuses régions ont connu ces dernières années, une croissance économique sans précédent sous l'effet de la mondialisation, comme la Chine, l'Inde, etc..., les inégalités s'y aggravent : les salaires réels minima baissent alors que les revenus les plus élevés augmentent fortement.

Enfin, si la globalisation économique décuple les capacités des entreprises, il n'en va pas de même pour les capacités d'action des peuples et des organisations syndicales.

Devant cette situation, les participants ont estimé qu'il convient de clarifier et d'affirmer les responsabilités des uns et des autres (Etats, entreprises nationales, système bancaire international, organisations mondiales des échanges et agences internationales chargées de son contrôle....).

Comment s'articule les droits du commerce et le respect des Droits de l'Homme ? Comment renforcer la justiciabilité des droits économiques, sociaux et culturels ? Quelle place, quelles modalités pour l'action collective ? Quels sont les outils de la lutte contre l'inégalité économique ? Dans ce contexte mondial de libéralisation des échanges, les collectivités locales peuvent-elles, à leur niveau, intervenir en faveur du respect et de la mise en œuvre des droits ?

C'est à ces différentes préoccupations qu'ont répondu les intervenants et les participants aux **dix (10) tables-rondes thématiques** et dont les travaux sont développés ci-après.

### **2.3 - PLENIERE 3 : RESPONSABILITES ET SOLIDARITES**

**\* Quelles responsabilités des différents acteurs ? Quelles solidarités ? Pour quelle mise en œuvre des droits ?**

Ce thème a permis d'aborder concrètement la mise en œuvre des droits, notamment à travers le rôle des Villes et des Collectivités locales (« local governments ») mais aussi des entreprises, comme des professionnels qui, dans leur activité quotidienne, à travers de « bonnes pratiques », sont les acteurs concernés (avec leurs différents niveaux de responsabilité), pour que les Droits de l'Homme deviennent réellement une « **réalité pour tous** ».

Les participants ont fait valoir que même si le droit international a enregistré de grands progrès depuis la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948, notamment avec l'adoption des deux pactes internationaux en 1966 (relatifs aux droits civils et politiques d'un côté, et aux droits économiques, sociaux et culturels de l'autre), la défense, la promotion et le respect des Droits de l'Homme ne sauraient se contenter de la seule mise en œuvre par les Etats de leurs obligations.

Les participants sont convenus qu'au delà de cette responsabilité primordiale des Etats, les **Collectivités locales**, les **milieux économiques**, les **ONG** et les **professionnels** concernés ont chacun un rôle à jouer – à des niveaux différents – pour le développement des solidarités qui agissent au niveau local comme à l'international.

Ils estiment que ces solidarités sont aujourd'hui d'autant plus nécessaires que la globalisation de l'économie, et, donc, les échanges de toutes sortes – jusqu'aux moins avouables – bouleversent une humanité qui n'avait pas encore fini de s'entendre sur ses valeurs communes.

Comment s'exercent ces responsabilités dans la mise en œuvre des droits universels, pour le développement des solidarités concrètes aux différents niveaux local, national, régional et international, au niveau politique comme au niveau des entreprises ?

**Quatorze (14) tables-rondes** ont planché sur différents thèmes se rapportant à ces interrogations durant quatre (4) jours d'échanges et y ont apporté des solutions.

Les comptes rendus relatifs aux travaux des **quarante tables rondes** sont annexés au présent **rapport** et en font partie intégrante.

• •

•

### **III. LA SEANCE DE CLOTURE**

La séance solennelle de clôture du Forum s'est déroulée sous la co-présidence de Messieurs **Jean-Marc Ayrault** et **Frederico Mayor**. La synthèse des travaux a été l'œuvre du Professeur **Emmanuel Decaux**, Professeur des Droits de l'Homme des Nations Unies, membre de la Commission française consultative des Droits de l'Homme.

Au cours de cette séance solennelle, il a été procédé à la remise du **Prix de l'Edit de Nantes**, à Madame **Somaly Mam**, présidente de l'association **Agir pour les femmes en situation précaire (AFESIP)**, du **Cambodge**.

Ce prix dont le dernier lauréat n'est autre que le Président **Nelson Mandela**, est décerné aux personnalités qui se sont distingués dans la défense des Droits de l'Homme, et particulièrement pour la protection de la femme et de l'enfant.

Le discours final de cette 2<sup>e</sup> édition du Forum mondial des Droits de l'Homme a été prononcé par Monsieur **Jean-Marc Ayrault**, Député-Maire de Nantes, Président de Nantes Métropole.

**KOKORA François N'Goli**  
Médiateur de la Région des Lagunes

**NENEBI Jules**  
Secrétaire Général